



Lettre d'information N°12 - 27 mars 2025

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

Cette semaine, nous reprenons les principales mesures de la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture dans l'attente de nouveaux développements à paraître dans le prochain numéro d'Info Agricole du mois de juin prochain.



A la une

La loi agricole enfin publiée :

La loi n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, amputée de plusieurs articles après son passage devant le Conseil constitutionnel, est parue au Journal officiel.

Dans le reste de l'actualité

MAEC et aide bio :

Un arrêté du 10 mars 2025 apporte des précisions sur les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et sur les aides en faveur de l'agriculture biologique pour la campagne 2025 de la politique agricole commune.

Travaux parlementaires :

Une proposition de loi impliquant le secteur agricole est actuellement débattue au Parlement. On fait le point.

Une vision de l'agriculture partagée, mais... :

Le Conseil européen de l'agriculture du 24 mars 2025 a permis de procéder à un échange de vues sur la vision pour l'agriculture et l'alimentation présentée en février par la Commission européenne, mais reste la question du budget de la PAC.

Réduire les aliments à base de soja :

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) préconise ne pas servir d'aliments à base de soja en restauration collective pour réduire la consommation d'isoflavones dont les effets sont nocifs sur la santé.